

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1177)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 269

présenté par
M. Cinieri

ARTICLE 10

À la première phrase de l'alinéa 4, après le mot :

« organise »,

insérer les mots :

« , en y associant l'ensemble des établissements publics économiques, ainsi que les acteurs locaux du monde économique, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose que la région s'appuie sur les chambre de l'agriculture, chambre du commerce et de l'industrie, chambre des métiers et des acteurs du monde économique, afin que les jeunes et leur parent soient en mesure d'apprécier l'ensemble des tenants de la voie professionnelle, lors de la présentation qui pourra en être faite.